

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

Excepté s'agissant des commandes de pièces détachées dans le cadre du service après-ventes, pour toute commande inférieure à 500€ HT, des frais administratifs d'un montant de 200€ seront facturés.

En application notamment de la Loi française n°2008-496 du 27 mai 2008 et de la Directive de l'Union Européenne n°2000/43/CE, relatives à la lutte contre les discriminations, POLYSEM, refusera toutes demandes et/ou documents à caractère discriminatoire, quels qu'ils soient.

1 FORMATION DU CONTRAT

- 1.1 Toute commande de produit ou de prestation de service implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogoatoire exprès et préalable de notre société.
- 1.2 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits ou prestations de services par POLYSEM sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par POLYSEM à l'acheteur.
- 1.3 Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.
- 1.4 POLYSEM se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications des présentes conditions générales de vente.

2 COMMANDES

2.1 Définition

Par commandes, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits ou services, et accepté par POLYSEM, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande ou tout autre document.

Dès réception de la commande, celle-ci présente un caractère irrévocable.

2.2 Modification

- 2.2.1 Les commandes transmises à notre Société sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part.
- 2.2.2 Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte par notre Société, que si la demande est faite dans un délai de 48 heures à compter de l'envoi de l'accusé de réception de commande (ARC) par POLYSEM au client. Des frais de gestion d'un montant de 500 € seront facturés, si la modification ou l'annulation est effectuée au-delà de ce délai.
En cas de modification de la commande par le client, notre Société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

3 LIVRAISONS

3.1 Sauf stipulation contraire et expresse, la livraison se fera à l'usine de POLYSEM.

Le transfert des risques de perte ou dommage se fera à l'Acheteur au moment de la livraison au transporteur
Par dérogation expresse aux présentes, POLYSEM peut se charger des opérations de transport jusqu'à un point convenu avec l'acheteur et dans ce cas, les incoterms utilisés feront référence à la version ICC 2010
L'incoterm et le lieu de livraison convenu seront portés systématiquement sur la commande de l'acheteur et confirmé dans l'ARC de POLYSEM

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En tout état de cause, sauf dérogation expresse du Vendeur, les frais de transport et de douane sont à la charge de l'Acheteur.

L'acheteur fournira à POLYSEM les éléments nécessaires à la sûreté de la chaîne logistique

Sauf stipulation contraire et expresse, l'Acheteur fournira et maintiendra une police d'assurance couvrant les risques de transport pour un montant au moins égal à la valeur du

Produit, s'il y a des franchises, elles seront à la charge de l'Acheteur

3.2 Délai

3.2.1 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatifs, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

Notre Société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes sauf cas de force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

Les clauses pénales figurant sur les papiers commerciaux de nos Clients nous sont inopposables.

En cas de retard de livraison imputable à l'Acheteur, le Vendeur percevra le paiement qui lui est dû à la livraison. La garantie courra à compter de la date à laquelle la livraison aurait dû avoir lieu. Les frais de stockage liés au retard seront remboursés au Vendeur.

3.2.2 Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le Client et enregistrée par notre Société.

Les coûts supplémentaires liés à un éventuel stockage sous douane, resteront à la charge de l'Acheteur.

3.3 Transport

Dans tous les cas, le produit voyage aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient.

L'Acheteur devra, à la réception des produits en cas d'avarie ou de colis manquants, faire toutes les contestations nécessaires et les réserves vis-à-vis du Transporteur

- Dans le cas de transport national, selon les dispositions des articles L.133-3 et suivants du Code de Commerce : émission des réserves contresignées par le destinataire et le transporteur immédiatement sur le document de transport et confirmation par lettre recommandée (dans les trois jours, non compris les jours fériés, au transporteur).
- Dans le cas de transport routier international, au moment de la livraison sur le document de transport selon les dispositions du chapitre V article 30 de la CMR
- Dans le cas de transport maritime ou aérien, au moment de la livraison sur le document de transport selon les dispositions de la convention dont dépend le transport.
 - Dans le cas de dommages non apparents, le destinataire respectera les délais définis dans les conventions de transport international avec courrier au transporteur après la date de réception :
 - dans les 3 jours non compris Dimanche et jours fériés pour le maritime
 - dans les 7 jours non compris Dimanche et jours fériés pour l'aérien et routier international.

3.4 Réception

3.4.1 Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 3.3, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par POLYSEM que si elle est effectuée par écrit, et que l'acheteur en ait adressé les copies des réserves et courriers à POLYSEM.

3.4.2 Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

3.4.3 Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, de notre société, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique.

Les frais de retour ne seront à la charge de POLYSEM que dans le cas où un vice apparent ou des manquants, est effectivement constaté par cette dernière ou son mandataire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En cas de retour accepté par POLYSEM, un bon de retour et des instructions définissant les conditions du retour seront communiquées au destinataire par POLYSEM (transporteur, régime douanier etc. ...)

Seuls les produits en retour selon cette procédure, seront pris en compte.

3.4.4 Lorsqu'après un contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par POLYSEM ou son mandataire, le client ne pourra demander à POLYSEM que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

3.4.5 La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

Toute réserve devra être confirmée dans les conditions prévues à l'article 3.3.

3.4.6 La réclamation effectuée par l'acquéreur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des marchandises concernées.

3.5 Suspension des livraisons

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, POLYSEM se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

3.6 Refus de commande

Dans le cas où un client passe une commande à POLYSEM sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), notre Société pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Ces dispositions s'appliqueront également dans le cadre des prestations de service.

4 TARIF – PRIX

4.1 Les offres sont valables 30 jours et peuvent faire l'objet de modifications avant toute acceptation par l'Acheteur.

La commande n'engagera le Vendeur qu'après avoir été expressément acceptée par le Vendeur.

Les prix s'entendent nets, emballage exclu, à l'usine (EXW SAINT OUEN, Incoterms® ICC 2010) et peuvent être modifiés sans préavis.

Si POLYSEM se charge des transports, les frais seront facturés au client, les surcharges éventuelles seront intégrées et communiquées avec leur date de validité (Carburant, monétaire, sécuritaire etc...)

Dans le cas des ventes DDP qui seront facturées, les prix stipulés sont susceptibles d'être modifiés en fonction des variations des taxes et droits de douane

4.2 Nos marchandises sont payables, dans la monnaie de facturation.

4.3 Sauf stipulation contraire, nos prix sont nets et HT, départ usine et emballage en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'acheteur.

4.4 Les produits, équipements et/ou services sont fournis aux tarifs communiqués, et le cas échéant, dans la proposition commerciale adressée au client. Les tarifs des produits sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

4.5 Sauf stipulation expresse contraire, nos prix sont établis pour paiement net, sans escompte, 45 jours fin de mois, tant en France qu'à l'étranger.

4.6 Aucun escompte ne sera pratiqué par la société POLYSEM pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente, ou sur la facture émise par POLYSEM.

4.7 En cas de versement d'un acompte à la commande si cela est prévu dans la proposition commerciale, le solde du prix est payable au comptant, au jour de la livraison. POLYSEM ne sera pas tenue de procéder à la livraison des produits commandés par l'Acheteur si celui-ci ne lui en paie pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées.

Si le prix est payable, selon un échéancier convenu par écrit entre le Client et POLYSEM, dans la proposition commerciale, à défaut de paiement à une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement, exigibles.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

5 MODALITES DE REGLEMENT

5.1 Paiement

Nos factures sont payables à la date d'échéance qui y figure. Seul l'encaissement effectif des traites ou LCR sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

5.2 Non-paiement

- 5.2.1 Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte client.
- 5.2.2 En outre, notre Société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution sous astreinte journalière par jour de retard.

6 CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

6.1 Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'au paiement du prix de ceux-ci par le Client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délai de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L.624-16 du Code de commerce.

Si la législation du pays de l'Acheteur ne reconnaît pas la validité des clauses de réserve de propriété en particulier en cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ou si l'Acheteur désire revendre les produits avant leur paiement, il sera tenu d'accorder au Vendeur des garanties de paiement sérieuses.

6.2 Tout acompte versé par le Client restera acquis à notre Société à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de notre droit de résolution des ventes en cours ou de toutes autres actions que nous serions en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

7 GARANTIE DES VICES APPARENTS ET CACHES

7.1 Les produits doivent être vérifiés par le Client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 3. En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées par nos soins, sous réserve de vérification des défauts allégués. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, notre Société se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

7.2 La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison, et révélés après la réception des produits, devra être formulée par le Client par écrit, dans un délai de 3 jours, suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut de conformité. Aucune dénonciation ne sera prise en compte si elle intervient dans un délai supérieur à la convention de transport international dont dépend l'expédition à compter de la livraison de produits.

7.3 Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le client après la livraison des produits. Il est expressément convenu par l'acceptation par le Client des présentes conditions générales de vente qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer la non-conformité des produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par notre Société. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de notre Société vis-à-vis du Client, à raison d'un vice apparent, ne pourra être mise en cause.

7.4 Au titre de la garantie des vices cachés, POLYSEM ne sera tenue que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

7.5 POLYSEM garantit ses produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes. Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

régulièrement la propriété de l'acheteur. Elle ne s'applique qu'aux produits entièrement fabriqués par notre Société.

La garantie ne s'applique pas :

- aux éléments qui par nature de leurs matériaux ou de leurs fonctions subissent une usure ;
- en cas de détérioration ou accident qui proviendrait d'une installation ou d'une utilisation non conforme aux règles de l'art, par le Client ou un tiers;
- en cas de non-respect des notices d'utilisation et de maintenance ;
- en cas de défaut de surveillance, de stockage ou d'entretien des produits ;
- lorsqu'il y a une modification ou intervention du Client sur des produits d'origine.

En outre, elle ne s'applique pas en cas de non-paiement du Client, lequel ne peut se prévaloir d'un défaut pour suspendre ou différer le paiement.

Notre garantie ne concerne que les vices cachés. Nos Clients étant des professionnels, le vice caché s'entend d'un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par l'acheteur avant son utilisation.

8 FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou fortuits, les évènements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant notre société de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de notre société ou de ses transporteurs habituels, des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou grève de services postaux, ou restrictions imposées par les autorités publiques, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à notre société, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable à nos fournisseurs.

Dans de telles circonstances, notre société préviendra le client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les 48 heures de la survenance des évènements, le contrat liant le client et notre société étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'évènement.

Si l'évènement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par notre Société et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêt.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant le contrat de vente.

9 CLAUSE PENALE

En cas de recouvrement par un tiers (cabinet de recouvrement, avocat ou huissier), une indemnité pénale calculée forfaitairement au taux de 10% sur la totalité des sommes exigibles sera due.

10 ATTRIBUTION DE JURIDICTION

10.1 L'élection de domicile est faite par notre Société, à son siège social sis Zone Industrielle – n°1 Est – 61300 L'AIGLE – France

10.2 Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre Société, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société, quel que soit le lieu de la

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les lettres de change ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

10.3 L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

10.4 En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

11 RENONCIATION

Le fait pour notre Société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

12 DROIT APPLICABLE

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

En cas de divergence entre la version française et les autres traductions, la version française prévaudra.

CGV disponibles sur notre site internet www.polysem.com